

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/12/17

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h25	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
13 décembre 2024		20 décembre 2024	20 décembre 2024

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	M. IAFRATE Michel
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	Mme MOLINA Angélique
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
Mme MACAIGNE Christèle	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
M. MARRELLA Vincent	M. CHARO Michel	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MUHLMANN Aude	M. RUPPERT José	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	Mme DA ROCHA Maria	Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

M. Didier NOBILE procuration à M. RISSER Charles

M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle

M. BARBARAS Pascal procuration à M. DUMON Joël

Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica

Mme GATTO Josiane procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

Mme BENCI Monique

M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

17. Convention relative à la construction d'un mur anti-bruit le long de la route départementale N°181 à Rombas.

La présente convention formalise les conditions relatives à la réalisation, au financement et à la gestion d'un mur anti-bruit le long de la Route Départementale n°181, entre les points PR 0+780 et PR 1+020. Elle vise à réduire les nuisances sonores pour les riverains de la rue des Lilas à Rombas.

Description des Travaux

- La mise en place d'un mur anti-bruit préfabriqué (hauteur : 4 m, longueur : 110 m) à 2,70 m du bord de chaussée, accompagné de glissières de sécurité.
- La fondation sur une longrine en béton armé et 33 pieux.
- La végétalisation côté habitations.
- L'installation d'un système d'assainissement pour l'évacuation des eaux de ruissellement.

Organisation et Maîtrise d'Ouvrage

- Maîtrise d'ouvrage : Commune de Rombas.
- Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études V.R.I.
- Exécution : Sous circulation, avec respect des normes de signalisation temporaires.

Financement

- Coût total estimé : 464 426,40 € TTC.
- Répartition :
 - Commune de Rombas : Prise en charge initiale de l'ensemble des coûts (études, travaux, gestion).
 - Département de la Moselle : Participation à hauteur de 50 % du montant HT dans une limite de 250 000 € HT (300 000 € TTC).

Suivi et Gestion

- Avant travaux : Soumission d'un projet détaillé par la Commune au Département.
- Pendant travaux : Contrôle par l'Unité Technique Territoriale de Metz-Orne et participation à toutes les réunions de chantier.
- Après travaux :
 - Réception conjointe par procès-verbal.
 - Transmission des plans conformes par la Commune.
 - Gestion ultérieure :
 - Département : Entretien de la chaussée.
 - Commune : Maintenance du mur, des glissières, de l'assainissement et des végétaux.

Dispositions Juridiques

- La Commune reste responsable des modifications ou interventions sur les aménagements, même en cas de délégation à un tiers.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention relative à la construction d'un mur anti-bruit le long de la route départementale N°181 à Rombas

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 20 décembre 2024

Le Maire,




Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU